

A.L.V. DUMAS
Société par actions simplifiée au capital de 3 750 euros
Siège social : 4 Impasse Louis Pasteur, 38160 SAINT-SAUVEUR
443 762 638 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 02 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux décembre,
A 8 heures 30,

La Société S.T.E REBATEL,

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros,
Ayant son siège social 4 Impasse Louis Pasteur, 38160 ST SAUVEUR,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 879 573 681 RCS GRENOBLE,
Représentée par Monsieur Kévin REBTATEL, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société A.L.V. DUMAS,

En présence de Monsieur Michel DUMAS, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Michel DUMAS de son mandat de Président à compter du 1^{er} décembre 2024, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur REBATEL Kévin
Né à ST MARCELLIN (38) le 1^{er} avril 1988
De nationalité française
Demeurant 13 Rue des Jonquilles, 38160 ST SAUVEUR.

En conséquence, l'Associée unique donne au Président sortant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice jusqu'à ce jour.

Monsieur Kévin REBATEL ainsi nommé accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

K.R

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide que la rémunération du nouveau Président sera fixée lors d'une prochaine délibération.

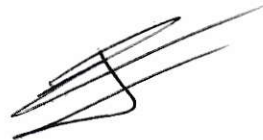
Il pourra néanmoins prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société S.T.E REBATEL
Monsieur Kévin REBTATEL



M. Kévin REBATEL
« bon pour acceptation de fonctions de
Président »

bon pour acceptation
de fonctions de
Président

